

APPEL À CANDIDATURES

CONSEIL DE LA JEUNESSE DE L'UE POUR LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX (YOUTH SOUNDING BOARD)

Qu'est-ce que le conseil de la jeunesse de l'UE pour les partenariats internationaux (Youth Sounding Board)?

La direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne est chargée de formuler la politique de l'UE en matière de partenariats internationaux et de développement. Sous la direction de la commissaire Jutta Urpilainen, la DG INTPA collabore avec les pays partenaires du monde entier pour parvenir à un développement durable, réduire la pauvreté et promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit dans le monde.

Créé en 2021 et doté d'un mandat de deux ans, l'actuel conseil de la jeunesse de l'UE pour les partenariats internationaux (Youth Sounding Board, YSB) de la DG INTPA se compose de 25 jeunes du monde entier profondément attachés à l'engagement et à l'autonomisation des jeunes.

Le YSB conseille le commissaire européen chargé des partenariats internationaux et la DG INTPA sur la participation et l'autonomisation des jeunes dans le cadre de l'action extérieure de l'UE. Ses membres échangent et fournissent aussi des conseils sur l'action extérieure de l'UE dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la formation et l'entrepreneuriat, l'environnement et le changement climatique, les droits de l'homme et la démocratie, la paix et la sécurité, la numérisation et la technologie, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion sociale et la santé, la culture, les arts, les médias et le journalisme.

Le YSB offre aux jeunes la possibilité d'exprimer leur point de vue, de nouer des contacts et d'échanger. Il leur permet d'influer sur l'action extérieure et les partenariats internationaux de l'UE et contribue ainsi à rendre l'action de l'Union plus participative, plus pertinente et plus efficace pour les jeunes des pays partenaires de l'UE.

La poursuite du YSB est l'un des engagements institutionnels prévus dans le plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE afin d'accroître la participation effective des jeunes. Adopté en octobre 2022, le plan d'action pour la jeunesse présente une vision et un partenariat avec les jeunes en tant qu'acteurs essentiels du changement pour des sociétés plus démocratiques, équitables, inclusives et pacifiques.

Le mandat du YSB actuel arrivant à échéance en juillet 2023, la DG INTPA de la Commission européenne lance un nouvel appel à candidatures en vue de le renouveler.

Comment fonctionnera le YSB?

Le YSB sera composé d'environ 25 jeunes du monde entier (pays de l'UE et pays tiers) ayant une expérience pratique des processus de participation des jeunes et des politiques en faveur de la jeunesse ou s'investissant des organisations de jeunesse et/ou des initiatives dirigées par des jeunes.

Les membres du YSB participeront à titre individuel et exerceront un mandat de deux ans. Ils s'engageront dans des activités visant à :

- fournir des conseils au commissaire et à la DG INTPA sur les politiques liées à la jeunesse et, en particulier, sur la participation et l'autonomisation des jeunes au moyen de partenariats internationaux;
- soutenir la DG INTPA dans la mise en œuvre du plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE.

À cette fin, les membres du YSB:

- participeront à au moins trois réunions plénières du YSB par an, tant en présentiel à Bruxelles que virtuellement;
- participeront à la mise en œuvre et à la diffusion du plan d'action de l'UE pour la jeunesse;
- examineront des questions ou des demandes ad hoc et y contribueront;
- établiront des liens avec des structures similaires et des initiatives existantes en faveur de la jeunesse aux niveaux international, régional et national, tant dans l'UE que dans les pays partenaires;
- participeront aux activités de renforcement des capacités liées à leur mandat, etc.

Les membres du YSB devraient s'engager pendant environ 25 jours par an (y compris les jours de réunion). Le nombre exact de jours dépendra du plan de travail établi et approuvé par le YSB et la DG INTPA couvrant les objectifs susmentionnés et les activités connexes.

Le mandat n'est pas rémunéré, mais les frais de voyage et de réunion sont pris en charge pour les participants conformément aux règles et règlements de la DG INTPA. En outre, une indemnité mensuelle pour la couverture des coûts liés aux données sera versée.

Comment puis-je devenir membre du YSB?

Le YSB vise à être diversifié et inclusif. Il souhaite recueillir un grand nombre d'avis et d'expériences provenant de différents groupes d'âge, hommes et femmes, domaines d'intérêt et d'expertise, milieux socio-économiques et pays/régions (une attention particulière étant accordée aux régions dans lesquelles la DG INTPA mène des actions, telles que l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique et l'UE, y compris les communautés de la diaspora). **Pour garantir la diversité, tous les jeunes motivés sont invités à présenter leur candidature, y compris ceux qui ont moins d'expérience. Les candidats ayant des besoins particuliers, présentant un handicap, se trouvant dans une situation de vulnérabilité ou appartenant à des groupes minoritaires sont encouragés à présenter leur candidature.**

Tous les candidats doivent remplir les critères d'éligibilité suivants:

- être âgé de 18 à 30 ans à la fin de la période de dépôt des candidatures (26 avril 2023);
- être disposé à consacrer au moins 25 jours par an au YSB;
- avoir une bonne maîtrise de l'anglais;

- avoir la nationalité d'un des pays éligibles ou être résident dans un de ces pays. Vous trouverez la liste des pays éligibles [sur notre site web](#).

Les candidats peuvent choisir l'une des deux options suivantes:

Option A. CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Les candidats individuels peuvent présenter leur candidature pour devenir membres du YSB. Ils seront sélectionnés sur la base:

- de leur expérience en matière de participation et d'autonomisation des jeunes;
- de leurs compétences et de leur expérience en matière de sensibilisation et d'engagement des jeunes, y compris de l'action menée avec des organisations de jeunesse ou dans le cadre d'initiatives dirigées par des jeunes, ainsi que de leur expérience auprès de jeunes défavorisés ou vulnérables;
- de leurs compétences en communication, y compris leurs compétences linguistiques et leur expérience des médias traditionnels et des réseaux sociaux;
- de leur créativité et de leur motivation, y compris leurs idées concernant le fonctionnement et les activités du YSB.

Option B. NOMINATION PAR UNE ORGANISATION

Les organisations de jeunesse peuvent désigner deux personnes, de préférence présentant un profil différent, du point de vue tant de l'âge que du sexe, pour devenir membres du YSB. Chaque candidat désigné doit postuler à titre individuel. Les candidats seront invités à télécharger une copie numérisée de la lettre de nomination signée et à fournir de plus amples informations sur leur organisation. Veuillez trouver le modèle de lettre de nomination [sur notre site web](#).

La sélection se fondera sur deux aspects:

1) le profil des organisations, compte tenu:

- de leur expérience en matière de renforcement de la participation des jeunes et de leur contribution aux processus d'élaboration des politiques (consultations, sensibilisation);
- de leur potentiel de sensibilisation des jeunes (nombre de membres, réseaux, possibilité d'atteindre les jeunes vulnérables et marginalisés);
- de leur couverture géographique (l'organisation doit être active dans les pays éligibles, la priorité étant donnée aux organisations/réseaux internationaux de jeunesse actifs au niveau régional et/ou mondial). Vous trouverez la liste des pays éligibles [sur notre site web](#).

2) le profil des candidats désignés, sur la base des mêmes critères que ceux décrits dans l'option A.

Quel est le calendrier?

Les candidatures doivent être introduites en ligne **en anglais** au plus tard le **26 avril 2023** à 23 h 59 HEC [via EUSurvey](#).

La procédure de sélection se déroulera en deux étapes selon le calendrier indicatif suivant:

première étape: tous les candidats seront informés des résultats de la première étape de sélection (liste restreinte) au plus tard le **30 mai 2023**;

deuxième étape: les candidats présélectionnés seront invités à des entretiens **du 1^{er} au 20 juin 2023**;

résultats finaux: tous les candidats présélectionnés seront informés des résultats finaux au plus tard le **30 juin 2023**.

Première réunion (virtuelle) du YSB: **été 2023**.

Réunion à Bruxelles: **octobre 2023 (date provisoire)**

Que dois-je encore savoir?

Pour toute question ou demande de renseignements lors de la phase de précandidature, veuillez contacter ysb-application2023@khey.eu.

Au cours de la procédure de sélection, la DG INTPA pourrait demander aux candidats présélectionnés et sélectionnés des documents supplémentaires et des preuves des informations fournies dans le formulaire de candidature (contacts sur les médias sociaux, CV, etc.). Les candidats sélectionnés seront invités à fournir une copie de leur document d'identité afin de prouver qu'ils remplissent les critères d'éligibilité. La DG INTPA établira une liste de réserve de candidats.

Quels ont été les activités et les résultats du précédent YSB?

Le [YSB 2021-2023](#) a participé au processus de cocréation du plan d'action pour la jeunesse. Il a élaboré un rapport intitulé «[Meaningful Inclusion of Youth: A Promising Future](#)», dans le cadre des consultations relatives au plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE. Dans le rapport, des jeunes du monde entier expriment leurs opinions, partagent leurs idées sur les défis auxquels ils sont confrontés et proposent des solutions.

Les membres du YSB ont également travaillé sur leurs propres projets à long terme sur quatre thèmes: **diversité et inclusion, dialogue intergénérationnel, leadership et renforcement de la communauté, ainsi que sensibilisation des jeunes**. Les résultats des projets à long terme ont servi de base à la conception des actions et de la programmation de la DG INTPA dans le domaine de la jeunesse.